

Vos contacts :

Raphaëlle Hallier
Responsable adjointe du service ANMO
raphaëlle.hallier@campusfrance.org

Ariane Bernard
Responsable promotion ANMO
ariane.bernard@campusfrance.org

ENGAGEMENT DE PARTICIPATION

« Atelier Iran »

23 MAI 2023

AGENCE CAMPUS FRANCE PARIS

1. Participants

Je soussigné(e) (nom, prénom) :

Fonction :

Agissant pour le compte de l'établissement ci-après et dument habilité à la signature des présentes :

Etablissement :

Adresse :

Site web :

Nom de la personne responsable du dossier :

Tel :

E-mail :

Déclare :

x Participer à l'atelier Iran (inscription gratuite)

- **PARTICIPANT**

Nom :

Prénom :

Fonction :

Adresse mail :

2. Programme

HORAIRES FRANCE : 09h00 – 12h30

9h00 - Ouverture de l'événement

9h30 - Session 1 : présentation du cadre général

- Le contexte politico-économique en Iran ;
- L'évolution du paysage universitaire et scientifique en Iran ;

10h30 - Session 2 : Comment mener aujourd'hui des coopérations universitaires et scientifiques avec l'Iran : déplacements, points de vigilance, visas, financements ;

11h30 - Session 3 : Enjeux de la mobilité étudiante en Iran : une mobilité croissante et de qualité, avec un fort potentiel pour la France, mais qui nécessite un accompagnement.

3. Transfert de données

Dans le cadre de l'organisation par l'Agence Campus France et le service de coopération universitaire et scientifique de l'ambassade de France en Iran de l'« Atelier Iran » à l'occasion duquel les évolutions du paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche en Iran seront présentées, Campus France constitue et transmet à l'Ambassade de France en Iran la liste des établissements et le cas échéant des personnes participant à la manifestation. Cette liste comporte des données à caractère personnel concernant les personnes inscrites afin que celles-ci puissent être invitées à l'évènement et identifiées par les organisateurs et les intervenants. Les données à caractère personnel (« Données ») suivantes seront transmises par Campus France : nom, prénom, fonction, établissement, adresse email.

La Règlementation en matière de protection des données à caractère personnel, et notamment le Règlement Général sur la Protection des Données n°2016/679 (RGPD) et la Loi « Informatique et Libertés » n°78-17 modifiée, s'applique au traitement de ces données.

Par ailleurs, dans le cadre de l'exécution du présent Engagement de participation, l'Etablissement reconnaît que Campus France est amené à traiter des Données relatives à son représentant signataire de l'engagement de participation (nom, prénom, email, fonction) ainsi qu'aux autres participants de l'Etablissement inscrits sur le présent Engagement de participation, aux fins d'organisation et de gestion de l'évènement objet du présent Engagement de participation, dans le strict respect de la Règlementation en matière de protection des données à caractère personnel. Ces données seront conservées pendant la durée de l'évènement puis pendant une durée de deux ans, afin de communiquer sur les futures manifestations pouvant intéresser l'Etablissement.

Enfin, l'Etablissement autorise Campus France à reproduire son nom, son logo ou tout autre élément communiqué par l'Etablissement à Campus France, ainsi qu'à établir un lien vers son site internet ou ses réseaux sociaux, dans le cadre de l'évènement et à des fins de promotion de la manifestation et de leur participation à celle-ci, sur tout support et auprès de tous les publics concernés.

Merci de nous retourner ce formulaire dûment complété

SIGNÉ ET CACHETÉ AVANT LE 19 MAI PAR EMAIL A :

raphaëlle.hallier@campusfrance.org

Je déclare avoir lu et accepté le Règlement de participation

Je déclare avoir lu et accepté le présent Engagement de participation, ainsi que les informations et engagements relatifs au transfert des données personnelles collectées

Bon pour engagement de participation
Date, cachet et signature de l'établissement

REGLEMENT DE PARTICIPATION A LA MANIFESTATION

Le présent Règlement s'applique à la manifestation « Atelier Iran » et à l'ensemble des établissements ayant soumis un engagement de participation à Campus France, dans les délais impartis, en vue de leur participation à cette manifestation.

Art. 1 : PARTICIPANTS

Sont admis à participer à la manifestation, dans la limite des places disponibles, dès lors qu'ils sont adhérents au Forum Campus France et à jour de leur cotisation et sous réserve d'avoir adressé à Campus France leur engagement de participation par retour de mail avant la date limite indiquée :

- les établissements d'enseignement supérieur, écoles doctorales et laboratoires de recherche universitaires,
- les COMUES,
- les organismes, fédérations et associations d'établissements d'enseignement supérieur,
- les directions de l'enseignement des Chambres de Commerce,
- des associations intervenant dans le domaine de l'éducation et de la formation,
- certaines entreprises prestataires de services présentant des contenus, services et savoir-faire éducatifs, ci-après désignés ensemble « les Etablissements participants ».

Campus France se réserve le droit d'accepter des établissements non-membres du Forum à ses manifestations. Campus France se réserve le droit de refuser la participation d'un établissement à la Manifestation, sans recours d'aucune sorte, par courrier électronique adressé à l'établissement concerné.

Sauf autorisation expresse de Campus France, il est interdit au participant de donner accès à un tiers à titre gracieux ou non, à tout ou partie de la plateforme.

En vue de leur inscription, les établissements devront avoir adressé à Campus France leur formulaire d'engagement de participation avant la date limite indiquée sur celui-ci, **soit le 19/05/2023**.

Art. 2 : ENGAGEMENTS DES PARTICIPANTS

L'Etablissement participant désigne dans les meilleurs délais la personne qui assistera à l'évènement. Les participants communiquent à Campus France leurs coordonnées et l'autorisent à transmettre ces éléments à l'Ambassade de France en Iran. Aucune information ou modification de l'identité des participants, communiquée à Campus France après la date du 19/05/2023, ne pourra être prise en compte.

Les participants doivent honorer leur engagement de présence et doivent se conformer, tout au long de la manifestation, aux règles de courtoisie et de politesse en vigueur et de respecter les dispositions légales applicables. Il est ainsi notamment interdit aux participants de diffuser des contenus et des messages ou de communiquer des images, vidéos, sans lien avec l'objet de la manifestation, illicites, susceptibles de choquer, ou portant atteinte aux droits d'un tiers (notamment ses droits de propriété intellectuelle ou son droit à la vie privée).

Les participants ne sont par ailleurs pas autorisés à procéder à des enregistrements de quelque nature que ce soit des présentations et échanges réalisés dans le cadre de la Manifestation, Les participants ne peuvent en outre mener aucune action de communication, publicitaire ou commerciale en faveur d'un tiers ou de produits ou services autres que ceux en lien direct avec le sujet de la Manifestation.

Art. 3 : PRESTATIONS DE CAMPUS FRANCE EN LIEN AVEC LA MANIFESTATION

Campus France organise l'évènement « Atelier Iran ». Le programme figurant sur l'engagement de participation ainsi que les supports de communication afférant à la Manifestation ne sont pas contractuels et sont susceptibles de faire l'objet de modifications à l'initiative de Campus France ou de l'Ambassade de France en Iran.

Art. 4 : REPORT ET ANNULATION

a) Annulation par Campus France :

Campus France se réserve le droit d'annuler la manifestation prévue lorsque son organisation est devenue impossible.

b) Force majeure :

Dans l'hypothèse où un évènement de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil, y compris mais non exclusivement en lien avec les conséquences de la pandémie de Covid, rendrait impossible l'organisation de la Manifestation en présentiel, les Organisateurs en informeraient l'Etablissement dans les meilleurs délais.

Les Organisateurs s'efforceront de proposer une alternative à tout ou partie de la Manifestation devenue impossible, y compris au moyens de la transformation de la Manifestation dans son ensemble sous un format en ligne.

La responsabilité des Organisateurs ne saurait être engagée en cas d'impossibilité d'organisation de tout ou partie de la Manifestation, résultant d'un évènement de force majeur au sens de l'article 1218 du Code civil.

c) Annulation par le participant : Le participant est tenu de notifier à Campus France l'annulation de sa participation à la Manifestation au moyen d'un courrier électronique.

Art. 5 : DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Dans le cadre de l'organisation de la Manifestation, Campus France collecte et traite des données à caractère personnel (les « Données ») relatives aux participants et aux signataires des engagements de participation, pour l'organisation de la Manifestation, pour mettre les participants en relation entre eux et pour la gestion de la Manifestation s'ils décident d'y participer. Le traitement de ces Données est nécessaire pour l'inscription et la participation à la Manifestation.

La Règlementation en matière de protection des données à caractère personnel, et notamment le Règlement Général sur la Protection des Données n°2016/679 (RGPD) et la Loi « Informatique et Libertés » n°78-17 modifiée, s'applique au traitement de ces Données.

Les données ne sont transmises qu'à des tiers habilités par Campus France, à savoir à ses sous-traitants habilités pour les finalités listées ci-avant, aux autres participants de la Manifestation et à l'Ambassade de France en Iran, qui co-organise la Manifestation.

En outre, la Manifestation pourra être enregistrée, en totalité ou en partie, puis être montée et diffusée par Campus France sur ses réseaux sociaux (YouTube et LinkedIn). Le ou les enregistrements réalisés pourront également être transmis à l'Ambassade de France en Iran.

Les Données ne sont transmises en dehors de l'Union Européenne que si des garanties appropriées ou adaptées sont mises en place. Les Données sont conservées pour la durée de la Manifestation, puis pendant une durée de deux ans, afin de communiquer sur les futures manifestations pouvant intéresser les participants et signataires. L'enregistrement pourra être diffusée sur les réseaux sociaux de Campus France pendant une durée plus longue.

Les participants et signataires disposent, sur leurs Données, dans les limites légales, d'un droit d'accès, de rectification, de retrait de leur consentement, d'effacement, de limitation du traitement, d'opposition, de portabilité ou de définition du sort de leurs données post-mortem. Pour exercer leurs droits sur leurs Données ou en savoir plus sur les modalités de traitement de leurs Données, les participants et signataires écrivent au Délégué à la protection des données de Campus France à l'adresse suivante : dpo@campusfrance.org. En l'absence de réponse satisfaisante, les participants et signataires peuvent saisir la CNIL.

Art. 6 : LITIGES

a) Réclamations : Les réclamations des participants devront être formulées par écrit à l'adresse courriel indiquée sur le formulaire d'engagement, et ce, avant la fin de la Manifestation. Passé ce délai, elles ne pourront être prises en considération.

b) Infractions : Toute infraction aux dispositions du présent règlement et aux conditions définies dans le document de lancement de la Manifestation et dans le formulaire d'engagement de participation peut entraîner la résiliation du contrat passé entre Campus France et le participant, et le droit de refuser son inscription à de futures manifestations.

c) Droit applicable : Le présent règlement ainsi que le contrat passé entre l'exposant et l'organisateur sont exclusivement régis par le droit français.

AUTORISATION D'UTILISATION DE DROIT À L'IMAGE À TITRE GRACIEUX

Campus France, établissement public à caractère industriel ou commercial, est l'agence nationale pour la promotion de l'enseignement supérieur français à l'étranger et l'accueil des étudiants et chercheurs étrangers en France. Elle est domiciliée au 28, rue de la Grange aux Belles, 75010 Paris, France.

Personne figurant sur les photographies / Vidéos :	
NOM :	PRENOM :
Adresse (n°/rue)	
Code Postal :	Ville :

autorise Campus France à **reproduire sur tout support et par tous procédés** et à **conserver, combiner, et diffuser, en tout ou partie, sans contrepartie financière**, les photographies ou les images vidéos (ci-après « les œuvres ») prises dans le cadre d'un atelier dédié à informer les acteurs français de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'écosystème iranien, le 23 mai 2023. Ces images peuvent être transmises à l'Ambassade de France en Iran.

Les œuvres précitées seront utilisées par Campus France à toutes fins promotionnelles ou communicationnelles. L'autorisation porte exclusivement sur une **diffusion par Campus France** et l'Espace Campus France Iran :

- sur les sites de Campus France (en particulier campusfrance.org, francealumni.fr, et les sites web locaux de l'Espace Campus France Iran),
- sur les réseaux sociaux de Campus France et de France Alumni (Twitter, Facebook, Instagram, YouTube, etc.) et ceux de l'Espace Campus France Iran.
- et plus généralement sur tous supports existants ou à venir.

Campus France et l'Espace Campus France Iran pourront faire tout usage des œuvres, dans les limites précitées. Si un usage publicitaire est fait, il sera entendu comme une diffusion nécessitant l'achat d'espace publicitaire.

La présente autorisation est consentie pour le monde entier et pour une durée de 20 ans. Les légendes ou commentaires accompagnant la diffusion des œuvres ne devront pas porter atteinte à ma réputation, à ma vie privée, à mon intégrité.

Dans le cadre de votre participation à l'évènement organisé par Campus France et le service de coopération universitaire et scientifique de l'ambassade de France en Iran, vos données sont traitées par Campus France pour les finalités suivantes : la gestion de l'évènement, la communication autour de l'évènement et des missions et actions de Campus France, selon l'intérêt légitime de Campus France qui est de communiquer et de promouvoir son activité dans le Monde. Dans ce cadre, Campus France conservera vos données le temps de l'autorisation d'exploiter votre image/voix augmentée d'un délai d'un (1) an. Campus France transmet vos informations uniquement à des prestataires habilités pour les finalités susvisées ainsi qu'à l'Espace Campus France Iran, autorisé par la présente autorisation à les recevoir. Le cas échéant, si vos données étaient transférées vers une organisation internationale ou un destinataire hors Union Européenne, Campus France s'assurerait que ces destinataires présentent des garanties appropriées au sens du RGPD. Pour plus d'informations sur ces garanties, vous pouvez contacter dpo@campusfrance.org.

Vous avez des droits sur vos données. Ainsi, dans les limites posées par la législation, vous avez le droit de demander à Campus France l'accès à vos données, la rectification ou l'effacement de celles-ci, le droit à la limitation de leur traitement, le droit au retrait du consentement lorsqu'il était requis, le droit de s'opposer à ce traitement ainsi que le droit de demander la portabilité des données. Vous disposez également du droit de définir des directives relatives au sort de vos données après votre décès. Si vous souhaitez exercer ces droits, veuillez-vous adresser à dpo@campusfrance.org ou par courrier postal à l'adresse suivante : 28, rue de la Grange aux Belles – 75010 Paris. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL. Pour plus d'informations sur les traitements de vos données vous pouvez contacter le délégué à la protection des données désigné par Campus France à l'adresse électronique suivante : dpo@campusfrance.org.

**Fait à
Le**

*Signature de la personne figurant sur les photographies
Ou de son représentant légal*